



L'informatique libre dans une grande métropole

Recommandations présentées à la Ville de Montréal

par

FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre

<http://facil.qc.ca>

Montréal, 12 janvier 2014



Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence
[Creative Commons : Attribution - Pas de modification 2.5 Canada](http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.5/ca/).

Table des matières

Présentation de FACIL.....	3
Résumé.....	3
Recommandations.....	4
1. Mettre en place une politique prescrivant l'usage des logiciels libres et des standards ouverts.....	4
2. Favoriser la collaboration entre les services des TI des municipalités.....	5
3. Renforcer l'expertise interne en sciences et technologies de l'information.....	6
4. Multiplier les accès sans fil gratuits en collaboration avec la communauté.....	6
5. Accélérer la libération des données publiques numériques.....	7
6. Tenir une consultation publique sur les services numériques.....	7
7. Libérer les ressources éducatives, les œuvres culturelles et le patrimoine.....	8
8. Faire entrer l'informatique libre à la Table de concertation des TIC.....	8

Présentation de FACIL

Fondée en avril 2003, FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre (FACIL) est un organisme sans but lucratif dont le mandat est de promouvoir une informatique alternative face à l'informatique liberticide promue par les principaux joueurs de l'industrie du numérique. FACIL fait la pédagogie de l'informatique libre et mène de front la bataille pour le logiciel libre, la culture libre, le matériel libre, les standards libres/ouverts, la libération/l'ouverture des données publiques, le respect de la vie privée, la neutralité du réseau Internet. Au cœur de nos préoccupations sont les droits et libertés de l'humain et l'égalité sociale face au numérique.

Résumé

Voici le résumé des **recommandations** que FACIL soumet à la Ville :

1. Mettre en place une politique prescrivant l'usage des logiciels libres et des standards ouverts.
 - a) Au minimum, mettre en œuvre les orientations favorisées par le Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal dans les documents *Positionnement. La Ville de Montréal et les logiciels libres*, 2 décembre 2011, 11 p. et *Orientation technologique. Format de données*, 6 février 2012, 2 p.
 - b) Collaborer étroitement avec le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) concernant le catalogue de logiciels libres d'intérêt pour le service public numérique de la Ville.
 - c) Le plus rapidement possible, suivre la voie tracée par le Royaume-Uni (stratégie, normes, design, pratiques) et l'Italie (législation), qui viennent de prendre le leadership européen dans le développement de services publics numériques basés sur le logiciel libre et les standards ouverts.
2. Prendre l'initiative de rallier le plus grand nombre de municipalités du Québec au sein d'une association comparable à l'ADULLACT de France afin de « promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres » utiles aux missions de service public municipal.
3. Développer l'expertise interne en ouvrant la porte à l'embauche et en développant, en partenariat avec le milieu syndical, une stratégie pour convaincre les professionnels de faire le saut du privé au public. L'expertise est également à développer du côté de la formation destinée aux employés.
4. Déployer des accès sans fil gratuits dans tous les établissements publics de la Ville et appuyer concrètement les organismes communautaires qui se sont déjà donné la mission de propager le sans-fil (Île sans fil et Réseau libre).
5. Adopter un plan d'action sur la libération des données publiques qui interviennent dans les processus de la démocratie municipale et des marchés publics.
6. Tenir une consultation publique sur le projet d'une Charte des systèmes d'information.
7. Promouvoir l'excellence éthique et technique (libertés et formats) dans la diffusion numérique des ressources éducatives, de la culture et du patrimoine des Montréalais(es).
8. Faire entrer l'informatique libre à la Table de concertation des données ouvertes/technologies de

l'information en y invitant un représentant de FACIL.

Recommandations

Capitale économique et culturelle du Québec, métropole de langue française en Amérique, Montréal sera-t-elle la ville «intelligente» que nous souhaitons tous et toutes qu'elle soit en ce 21^e siècle ?

Plus généralement, comment les choix technologiques de la Ville peuvent-ils nous aider à développer un milieu de vie urbain qui corresponde vraiment aux valeurs et aux principes de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* ?

Ce document présente quelques-unes des réponses de FACIL à ces questions de même qu'un ensemble de recommandations qui y correspondent et qui, nous l'espérons, aideront la Ville de Montréal à faire les meilleurs choix.

1. Mettre en place une politique prescrivant l'usage des logiciels libres et des standards ouverts

La condition *sine qua non* pour réaliser le souhait de faire de Montréal une ville numérique intelligente exemplaire est d'abord de libérer systématiquement l'information publique qu'elle produit des entraves techniques et légales qui freinent sa libre utilisation par les citoyen(ne)s. Concrètement, cela veut dire faire le choix a) des licences dites «libres» qui permettent l'accès, l'utilisation, l'adaptation et la redistribution d'une œuvre par tous et toutes sans restriction et b) des formats standards et ouverts en vue de constituer et de pérenniser le patrimoine numérique de la Ville. C'est ce que la Ville a commencé à faire déjà, en particulier depuis l'arrivée de son portail de données ouvertes en 2012. La pratique doit être étendue à l'ensemble de ses publications numériques (données et documents) chaque fois que c'est possible et bien sûr en s'assurant de protéger les renseignements personnels et confidentiels.

De plus, pour que l'information numérique libérée par la Ville circule à son plein potentiel sur les réseaux entre les personnes et les organisations au travers des applications, il faut qu'elle soit exploitée avec des logiciels libres. En effet, non seulement le logiciel libre est-il le seul type de logiciel qui puisse fournir aux citoyen(ne)s le niveau de transparence des processus et de protection de la vie privée auquel ils s'attendent pour le fonctionnement de leurs services publics numériques¹, mais de plus il n'y a selon nous que dans le milieu des développeurs de logiciels libres que l'on cultive véritablement l'esprit de partage et de collaboration susceptible de favoriser le développement d'applications vraiment utiles à la construction de l'intelligence collective, dont profiteront autant les citoyen(ne)s individuels que les institutions dans une ville intelligente.

Rappelons que plusieurs études québécoises, dont une note de l'Institut de recherche et d'informations socio-économique (IRIS) parue récemment² ont montré la façon dont le logiciel libre contribue à la réduction des coûts et à l'autonomie technologique des administrations publiques partout à travers le monde.

Durant la campagne électorale municipale, FACIL a demandé aux candidats à la mairie de Montréal : «Si vous remportez l'élection, quelle sera votre stratégie pour promouvoir l'appropriation par la Ville de Montréal et par les Montréalais(e)s des logiciels libres qui nous appartiennent à tous en partage ?». Dans sa réponse³, le candidat Denis Coderre, aujourd'hui maire, a exprimé des positions intéressantes :

1 <http://www.framablog.org/index.php/post/2013/10/20/stallman-surveillance-democratie>

2 <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2013/09/Note-Logiciels-libres.pdf>

3 <http://facil.qc.ca/fr/r%C3%A9ponses-des-candidat-e-s-%C3%A0-la-mairie-de-montr%C3%A9al-aux-questions-de-facil>

- rejet des brevets logiciels ;
- protection légale de l'interopérabilité et mutualisation ;
- projet de Charte des systèmes d'information ;
- défense du droit des auteurs et utilisateurs de logiciels libres ;
- organisme de recension des logiciels libres intéressants pour la Ville ;

Il serait difficile pour FACIL d'être en désaccord avec ces positions, qui nous semblent d'ailleurs compatibles avec les orientations contenues dans les deux documents suivants produits par le Service des technologies de l'information de la Ville en 2011-2012 :

- *Positionnement. La Ville de Montréal et les logiciels libres*, 2 décembre 2011, 11 p.
- *Orientation technologique. Format de données*, 6 février 2012, 2 p.

La mise en œuvre des orientations citées dans ces documents ferait en sorte de donner à la Ville de Montréal une politique sur les logiciels libres et les standards ouverts au diapason de celle adoptée récemment par Québec. Cependant, nous recommandons à la Ville de Montréal d'oser aller plus loin que Québec, et ce le plus rapidement possible, en s'inspirant par exemple du Royaume-Uni, qui a récemment adopté un document intitulé *Digital by Default Service Standard*⁴ qui prescrit l'usage du logiciel libre et des standards ouverts dans le développement des services publics numériques. Cette norme s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie du numérique du gouvernement britannique (*Government Digital Strategy*⁵) qui fera certainement école. Une Charte des systèmes d'information de Montréal exprimant une stratégie semblable serait vraiment excellent. (Voir plus bas la section sur les services publics numériques, qui développe un peu plus sur le sujet.)

Sur le plan de la législation relative aux acquisitions de logiciels, c'est l'Italie qui a prit les devants récemment, en adoptant une loi dans laquelle le fardeau de la preuve qui pesait précédemment sur le logiciel libre a été renversé. La loi prescrit maintenant que les logiciels doivent être ou développés par l'administration publique, ou pour elle par un tiers, ou alors des logiciels libres, excluant d'emblée les logiciels privés, sauf dans les cas où une analyse économique et technique établit qu'il n'est pas possible de satisfaire autrement aux besoins⁶.

Concernant la recension des logiciels libres intéressants pour la Ville, il est à noter que le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) créé par Québec en mars 2013 travaille justement à l'élaboration d'un catalogue de logiciels libres intéressants pour le service public. Conséquemment, il serait opportun que la Ville collabore étroitement avec le CELL dans ce dossier.

2. Favoriser la collaboration entre les services des TI des municipalités

Les municipalités du Québec ont certainement des besoins informatiques qui sont spécifiques à chacune d'entre elles, mais bon nombre de ces besoins sont les mêmes partout. À l'échelle de l'ensemble du territoire québécois, cela veut dire qu'il doit bien y avoir plusieurs centaines de services des TI dans autant de municipalités locales qui opèrent en silo. Au niveau provincial, le Centre des services partagés du Québec (CSPQ) existe entre autres choses pour procéder à des regroupements de

4 <https://www.gov.uk/service-manual/digital-by-default>

5 <https://www.gov.uk/government/publications/government-digital-strategy>

6 <http://www.dicosmo.org/MyOpinions/index.php/2012/09/04/125-maintenant-en-italie-utiliser-du-logiciel-libre-dans-l-administration-publique-n-est-plus-seulement-une-bonne-idee-c-est-la-loi>

services entre les organismes publics. Ce n'est pas un hasard si c'est au sein du CSPQ qu'a été constitué le Centre d'expertise en logiciel libre (CELL) en mars 2013.

Puisque l'un des avantages certains des logiciels libres en conjonction avec les standards ouverts est la possibilité de mutualisation (équipement, logiciel, expertise), nous recommandons que la Ville de Montréal prenne l'initiative de rallier le plus grand nombre de municipalités du Québec au sein d'une association comparable à l'ADULLACT de France⁷, mise sur pied en 2002 à l'initiative d'élus, de directeurs informatiques et de citoyen(ne)s. La mission de l'association française dont sont membres plus de 14 000 collectivités (villes, départements, communautés d'agglomérations, régions, etc.)⁸ est « de soutenir et de coordonner l'action des administrations et des collectivités pour promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public (administration, éducation, monde associatif, santé...)»⁹

Une telle initiative ne manquerait pas d'intéresser selon nous les regroupements de municipalités déjà existants que sont l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et pourrait même contribuer à un rapprochement entre la région de Montréal et les autres régions du Québec, qui aiment un peu trop à s'ignorer mutuellement comme nous le savons.

3. Renforcer l'expertise interne en sciences et technologies de l'information

Développer l'expertise, autant en sciences de l'information qu'en technologies de l'information, pour la mettre directement au service de la fonction publique municipale doit être une priorité. En effet, comme l'ont souligné de nombreux observateurs et acteurs de la scène politique québécoise ces dernières années, le problème bien connu de la mauvaise gestion des projets informatiques dans les administrations publiques est lié en bonne partie au manque d'expertise interne^{10 11}. Nous recommandons que la Ville de Montréal ouvre la porte à l'embauche et développe, en partenariat avec le milieu syndical, une stratégie pour convaincre les professionnels de faire le saut du privé au public.

L'expertise doit également être développée du côté de la formation destinée aux employés. Par exemple, les techniciens en bureautique devraient recevoir la formation qui leur permettra d'accompagner les utilisateurs de logiciels libres de la fonction publique.

4. Multiplier les accès sans fil gratuits en collaboration avec la communauté

Les inégalités présentes au sein de notre société ont fait se creuser un inquiétant fossé entre ceux qui ont accès au réseau Internet et ont les compétences pour en bénéficier et les autres, ceux qui souffrent d'analphabétisme informatique et/ou n'ont pas les moyens de s'abonner à un service d'accès payant. Au Webcom de Montréal en juin 2013, Denis Coderre a parlé de combattre les iniquités en assurant «que l'accès Wi-Fi sera accessible pour tous, gratuitement, partout sur notre territoire»¹².

Pour atteindre cet objectif, nous recommandons bien sûr de déployer des accès sans fil gratuits dans

7 <http://www.adullact.org/>

8 <https://www.youtube.com/watch?v=ZYJZniUH5wo>

9 <http://www.adullact.org/association/statuts-et-reglement-interieur/206-statuts-et-reglement-interieur>

10 <http://www.sfpq.qc.ca/nouvelles/quebec-doit-retrouver-son-expertise-informatique-388/>

11 http://quebec.huffingtonpost.ca/richard-perron/quebec-sous-traitance-informatique_b_4276442.html

12 <http://cdndc.blob.core.windows.net/cdn/2013/06/Discours-webcom-19-juin-2013.pdf>

tous les établissements publics de la Ville, mais également d'appuyer concrètement les organismes communautaires montréalais qui se sont déjà donné la mission de propager le sans-fil. Nous pensons bien sûr à Île sans fil¹³, mais également à Réseau libre¹⁴, formé plus récemment.

Le problème de l'analphabétisme informatique n'est qu'une dimension du problème plus général de l'analphabétisme, lui-même lié à la pauvreté engendrée par les inégalités sociales. Il s'agit là bien sûr d'un vaste problème qui ne sera solutionné ni par la technologie ni par les seules actions de la Ville de Montréal. Néanmoins, nous croyons que le réseau des bibliothèques et les maisons de la culture de la Ville peuvent jouer un rôle important pour rejoindre les populations défavorisées de Montréal.

5. Accélérer la libération des données publiques numériques

La Ville de Montréal a déjà une politique de diffusion proactive et un portail de données ouvertes et nous nous en réjouissons.

À notre avis, pour résoudre la crise de confiance des citoyen(ne)s envers leurs institutions, la Ville doit s'engager à accélérer la libération des données publiques numériques, en particulier celles qui interviennent dans les processus de la démocratie municipale et des marchés publics. Conséquemment, nous recommandons que la Ville de Montréal se dote d'un plan d'action pour libérer rapidement :

- Les données sur les marchés publics (en conformité avec les *Directives sur l'ouverture des données des marchés publics* de la Sunlight Foundation¹⁵);
- Les données des instances décisionnelles de la Ville (de façon à rendre possible une exploitation des données qui donnera comme résultat des services applicatifs comme *openparliament.ca*¹⁶ ou *parlement-et-citoyens-fr*¹⁷);

6. Tenir une consultation publique sur les services numériques

L'idée d'une Charte des systèmes d'information de la Ville de Montréal évoquée plus haut fera, nous l'espérons, l'objet d'une discussion publique très prochainement. Il y a des précédents à travers le monde en la matière et la Ville a intérêt à s'inspirer de ce qui se fait de mieux en 2014.

À l'heure actuelle, le Royaume-Uni se démarque par l'ambitieuse stratégie du numérique de son gouvernement (*Government Digital Strategy*), qui prévoit la refonte complète de 25 services numériques d'ici mars 2015¹⁸. Ces services seront refondus en suivant les recommandations d'un manuel sur le design des services du gouvernement (*Government Service Design Manual*¹⁹) et devront être conformes aux 26 critères d'une norme intitulée *Digital by Default Service Standard*, à laquelle nous avons déjà référé plus haut. Fait intéressant, l'inspiration des Britanniques pour leur nouvelle stratégie du numérique vient en bonne partie de l'Estonie, petit État européen de 1,3 million d'habitants, qui prouve bien qu'il n'y a pas que les grandes nations qui peuvent se payer d'excellents services publics numériques.

FACIL croit que les décisions que prendra la Ville en 2014 dans le développement de ses services

13 <http://www.ilesansfil.org/>

14 <http://reseaulibre.ca/>

15 <http://sunlightfoundation.com/procurement/opendataguidelines/fr/>

16 <http://openparliament.ca/>

17 <https://www.parlement-et-citoyens.fr/>

18 <https://www.gov.uk/transformation>

19 <https://www.gov.uk/service-manual>

numériques sont d'une extrême importance, notamment pour le projet de ville «intelligente», et pour cette raison nous recommandons qu'elle tienne une consultation publique sur le sujet. Il y a dans le réseau de FACIL des personnes aux compétences rares qui seront en mesure de bien conseiller la Ville sur les questions de normes, de design et de pratiques dans l'élaboration d'une éventuelle Charte des systèmes d'information. D'autres citoyen(ne)s et groupes voudront certainement participer à un tel exercice.

7. Libérer les ressources éducatives, les œuvres culturelles et le patrimoine

La Ville de Montréal a une mission culturelle et administre plusieurs institutions dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine. Une bonne partie de la diffusion de la culture passe aujourd'hui par l'ordinateur et les réseaux numériques. Cependant, le droit d'auteur limite par défaut le partage des œuvres. Heureusement, il est possible d'exploiter le droit d'auteur actuel de façon alternative, entre autres en faisant le choix des licences Creative Commons ou compatibles. Il est aussi possible de faire dès maintenant le choix de publier dans des formats standards et ouverts qui lèvent les principaux obstacles techniques à la diffusion massive de la culture sur Internet. Un bon exemple de tout ce qui vient d'être évoqué est le site *Archives de Montréal 1913-2013*²⁰, qui est excellent autant sur le plan éthique que technique.

Par ailleurs, la Ville produit ou subventionne la production de diverses ressources éducatives numériques. De la même façon qu'il existe un mouvement international qui prône le libre accès et l'ouverture du patrimoine culturel immatériel, il en existe un comparable qui prône la même chose pour les ressources éducatives. (Voir sur le sujet les Déclarations de Dakar (2009)²¹ et de Paris (2012)²² sur les ressources éducatives libres.)

Nous recommandons que la Ville de Montréal fasse le choix de l'excellence éthique et technique (libertés et formats) dans la diffusion numérique des ressources éducatives, de la culture et du patrimoine des Montréalais(es).

8. Faire entrer l'informatique libre à la Table de concertation des TIC

Une Table de concertation sur l'ouverture des données de la Ville de Montréal est déjà formée et le plan de ville intelligente numérique sur le site web de l'Équipe Denis Coderre mentionne la création d'une table de concertation des TIC²³. Nous présumons qu'il s'agit là d'une seule et même table dont la mission sera élargie. Quoiqu'il en soit, nous croyons important que l'informatique libre y soit discutée.

Puisque FACIL participe déjà à la Table de concertation sur le logiciel libre constituée par le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (SCTQ) et que notre siège social est situé à Montréal, nous aimerions également être invités à la table de la Ville.

20 <http://archivesdemontreal.com>

21 <http://www.auf.org/actualites/490-dclaration-dakar-ressources-educatives-libres/>

22 http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/French_Paris_OER_Declaration.pdf

23 <http://www.equipedenicoderre.com/2013/10/10/la-ville-intelligente-et-numerique/>